

Nous sommes là pour vous aider



Demande de retraite personnelle

Cette notice a été réalisée
pour vous aider à compléter
votre demande.

► **Pour nous contacter :**

Vous désirez des informations complémentaires,
Vous souhaitez nous rencontrer,

- appelez-nous au numéro unique 39 60
- connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,
39 60 du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h
prix d'un appel local
depuis un poste fixe
Pour appeler depuis l'étranger, d'une box
ou d'un mobile composer le **09 71 10 39 60**



51672#01

Réf. S 5135e - 08/2012

► Informations pratiques

Vous avez exercé une activité salariée, agricole, artisanale et/ou commerciale, culturelle. Avec cette seule demande, vous pouvez obtenir votre retraite auprès du :

- Régime général des salariés,
- Régime des salariés et des non salariés agricoles (MSA),
- Régime social des indépendants (RSI) qui regroupe les régimes de retraite des artisans, des industriels et des commerçants,
- Régime des cultes (CAVIMAC).

Important : Cette demande **ne permet pas** d'obtenir la retraite auprès des autres régimes, notamment les régimes de retraite complémentaire de salariés (AGIRC, ARRCO, IRCANTEC ...).

L'âge légal de départ en retraite et la durée minimum d'assurance permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein varient selon la date de naissance. Il en est de même de l'âge de départ à partir duquel la retraite est calculée à taux plein quelle que soit la durée d'assurance. **Voir tableau ci-dessous :**

Date de naissance	Âge légal de départ et durée d'assurance minimum pour bénéficier d'une retraite à taux plein (à partir de...)	Âge minimum pour bénéficier du taux plein quelle que soit la durée d'assurance (à partir de...)
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans et 163 trimestres pour la génération 1951 <i>Avant cette génération, cette durée d'assurance peut être inférieure.</i>	65 ans
Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois et 163 trimestres	65 ans et 4 mois
En 1952	60 ans et 9 mois et 164 trimestres	65 ans et 9 mois
En 1953	61 ans et 2 mois et 165 trimestres	66 ans et 2 mois
En 1954	61 ans et 7 mois et 165 trimestres	66 ans et 7 mois
À partir de 1955	62 ans et 166 trimestres	67 ans

► **Nous vous recommandons de déposer votre demande de préférence auprès de la caisse de votre dernière activité, 4 mois avant la date que vous choisissez comme point de départ de votre retraite.**

Si vous ne souhaitez pas vous déplacer, envoyez-nous votre demande complétée, signée et accompagnée des photocopies des pièces à joindre.

► **Vous trouverez dans ce dossier ce dont vous avez besoin pour faire votre demande de retraite :**

- une demande de retraite personnelle,
- la liste des pièces justificatives, ci-dessous et page III,
- des informations générales concernant le cumul d'une retraite du régime général et d'un emploi, en page IV,
- comment nous contacter, en page IV.

Nos conseillers retraite sont à votre disposition. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.

► Justificatifs à joindre dans tous les cas

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (RICE),
- une photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

S'il vous manque de la place pour remplir certaines rubriques, utilisez une feuille blanche que vous joindrez à votre demande

► Autres justificatifs

En fonction de votre situation

**Vous devez présenter l'original ou
 fournir une photocopie lisible de :**

Si vous êtes de nationalité française, ou ressortissant(e) de l'Union Européenne*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse	►	vos cartes d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité
Si vous êtes de nationalité étrangère	►	toute pièce justifiant de votre état civil et de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande
Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants Si vous élevez ou si vous avez élevé un ou plusieurs enfants handicapés Pour les enfants recueillis	►	vos livrets de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants
	►	compléter la rubrique page 2 de la demande ; pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons.
	►	la décision de justice vous confiant l'enfant
Si vous avez cessé votre activité	►	le document justifiant de votre cessation d'activité : ● pour les salariés du régime général et les salariés agricoles : une déclaration sur l'honneur complétée et signée (imprimé fourni par la caisse de retraite) ● pour les exploitants agricoles : l'attestation de cessation d'activité délivrée par la MSA ● pour les artisans et les commerçants : notamment un certificat de radiation du répertoire des métiers et/ou du registre des commerces et des sociétés
Si votre activité professionnelle a été interrompue par des périodes de chômage	►	les attestations du Pôle Emploi ou toute autre pièce justificative
Si vous êtes salarié(e) du régime général ou du régime agricole et si vous avez été en activité au cours de la dernière année	►	vos bulletins de salaire de la dernière année
Si vous êtes salarié(e) du régime général ou du régime agricole et si vous avez été au chômage ou en préretraite au cours de la dernière année	►	les attestations du Pôle Emploi ou toute autre pièce justificative de la dernière année
Si vous êtes salarié(e) du régime général et si vous avez été malade ou accidenté(e) du travail au cours des 2 dernières années	►	les décomptes d'indemnités journalières ou une attestation délivrés par votre Caisse primaire d'assurance maladie pour les 2 dernières années
Si vous êtes exploitant(e) agricole et si vous avez été en préretraite	►	les attestations de l'ADASEA
Si vous êtes retraité(e) d'un autre régime des salariés	►	vos titres de pension
Si vous déclarez être médicalement inapte au travail	►	le certificat médical disponible dans nos points d'accueil et complété par le médecin
Si vous êtes ancien(ne) combattant(e) ou dans une situation similaire	►	vos cartes du combattant et un état signalétique et des services
Si vous avez rempli vos obligations militaires	►	un état signalétique et des services
Si vous faites face à un handicap ou à une maladie invalidante, vous pouvez obtenir, sous certaines conditions, une majoration de votre retraite	►	toute pièce attestant de votre handicap ayant entraîné une incapacité de 80 % ou d'un handicap équivalent

* **Liste des pays de l'Union européenne**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie, Suède



► Cumuler sa retraite du Régime général avec un emploi salarié ou non

D'une façon générale, **vous demandez votre retraite du régime général et :**

- **vous exercez une activité au régime général et/ou au régime des salariés agricoles et/ou à un régime spécial** (sauf fonctionnaires de l'État, magistrats de l'ordre judiciaire, militaires, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ouvriers des établissements industriels de l'État et marins).

Important : pour percevoir votre retraite du régime général, vous devez cesser votre ou vos activités aux régimes précités. Après son attribution, vous pouvez reprendre une activité salariée : selon votre situation, le cumul peut être total ou imité.

Vous pouvez cumuler totalement votre retraite du régime général et une activité salariée à condition d'avoir obtenu toutes vos retraites personnelles de base et complémentaires, dont les conditions d'attribution sont remplies, de tous les régimes auprès desquels vous avez été affilié(e) (français, étrangers, organisations internationales) :

- à partir de 62 ans* dès lors que vous justifiez de la durée d'assurance pour le taux plein,
- ou à partir de 67 ans* quelle que soit votre durée d'assurance.

*pour les assurés nés avant le 1^{er} janvier 1955, se référer au tableau, page II de la présente notice.

La reprise d'une activité salariée chez votre dernier employeur est possible dès la date d'effet de votre retraite. Un nouveau contrat de travail doit être établi.

Si vous ne remplissez pas les conditions précitées, vous pouvez reprendre une activité salariée :

- immédiatement, chez un autre employeur,
- six mois après le point de départ de votre retraite chez le même employeur.

Attention, en cas de reprise d'activité, pour cumuler vos salaires et vos retraites de salariés :

le montant mensuel de vos nouveaux revenus d'activité + vos retraites personnelles de base et complémentaires ne devront pas dépasser une limite égale à la moyenne mensuelle de vos salaires perçus le mois civil de votre cessation d'activité salariée et les deux mois civils précédents. Cette limite ne peut être inférieure à 1,6 fois le SMIC.

S'il y a dépassement, nous suspendrons le paiement de votre retraite. Nous reprendrons les paiements lorsque vous nous informerez de la baisse de vos revenus d'activité ou de votre cessation d'activité salariée.

Dans tous les cas, vous devez, dans le mois suivant votre reprise d'activité salariée, nous le signaler par écrit.

- **vous exercez ou vous reprenez une activité d'artisan, de commerçant, d'exploitant agricole, de profession libérale ou dans un des régimes spéciaux suivants :** fonctionnaires de l'État, magistrats de l'ordre judiciaire, militaires, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ouvriers des établissements industriels de l'État et marins).

- Vous n'avez pas à nous le signaler. Vous pouvez cumuler en totalité les revenus de cette activité et votre retraite du régime général. Toutefois, **si vous percevez aussi une retraite d'un ou plusieurs de ces régimes, renseignez-vous auprès du ou des organismes qui vous versent une retraite.**

► Majoration de retraite des travailleurs lourdement handicapés

Vous remplissiez, en 2006 ou après, les conditions pour bénéficier de la retraite anticipée des travailleurs lourdement handicapés : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une majoration de votre retraite. Si vous estimez que vous êtes dans ce cas, faites nous le savoir en cochant la case prévue à cet effet en page 3 de votre demande de retraite personnelle. Nous vous contacterons alors pour examiner votre situation.

► Pour nous contacter :

Vous désirez des informations complémentaires,

Vous souhaitez nous rencontrer,

- appelez-nous au numéro unique 39 60
- connectez-vous sur le site www.lassurance-retraite.fr

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,

39 60 du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h
prix d'un appel local
depuis un poste fixe

Pour appeler depuis l'étranger, d'une box
ou d'un mobile composer le **09 71 10 39 60**

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Vous-même

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) :

Votre nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) :

Vos prénoms (soulignez votre prénom courant) :

Votre date de naissance : / / Votre nationalité :

Commune de naissance : Département : Pays :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

Votre adresse :

Code postal : Commune : Pays :

Votre adresse mail :

Votre n° de sécurité sociale :

Votre n° RSI commerçant : Votre n° RSI artisan :

Votre situation de famille

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) En concubinage Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve)
Depuis le Depuis le

Votre conjoint(e) (si vous êtes marié[e])

Son nom de famille (nom de naissance) : Son nom d'usage :

Ses prénoms (soulignez le prénom courant) :

Sa date de naissance : / / Sa nationalité :

Commune de naissance : Département : Pays :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Son n° de sécurité sociale :

Son n° RSI commerçant : Son n° RSI artisan :

Vos enfants et ceux que vous avez élevés

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, ceux de votre conjoint ou de votre (vos) précédent(s) conjoint(s), les enfants recueillis, adoptés y compris les enfants mort-nés ou décédés.

Nom de famille*	Prénom	Lien de parenté	Date de naissance	Date de décès (le cas échéant)	Période durant laquelle vous avez élevé cet enfant	
					Date de naissance ou date d'adoption ou date de prise en charge	Date de fin de prise en charge ou au plus tard date du 16 ^e anniversaire
.....	du	au
.....	du	au
.....	du	au

* Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

Réservé au conseiller retraite

1^{ère} intervention le demande délivrée le réception le

Je soussigné(e) certifie avoir vérifié à l'aide des pièces justificatives valables que le demandeur m'a présentées, la conformité des renseignements fournis sur sa nationalité, son état civil, celui de son conjoint, celui des (nombre en toutes lettres) enfants mentionnés ci-dessus.

Signature du conseiller retraite :

Fait le :

Cachet de l'organisme :

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Vous avez ou avez eu à votre charge 1 ou plusieurs enfants gravement handicapés

Des trimestres supplémentaires peuvent vous être accordés sous certaines conditions.

- Vous élevez ou avez élevé un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80 % donnant droit à l'une des allocations suivantes : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la prestation de compensation du handicap, l'allocation d'éducation spéciale et son complément, l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes, l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, l'allocation des mineurs handicapés oui non
- si oui, préciser l'allocation dont il s'agit :
- Percevez-vous ou avez-vous perçu personnellement cette allocation ? oui non

Votre retraite des régimes AGIRC ou ARRCO (se reporter à la page II de la notice)

Le cadre ci-dessous :

- ne concerne que les salariés du régime général,
- ne vous concerne pas si vous résidez à l'étranger ou dans un département d'outre-mer.

Si vous n'avez pas encore déposé votre demande de retraite à l'Agirc ou à l'Arcco, acceptez-vous que l'Assurance retraite (CNAV ou CARSAT) communique les données vous concernant à ces organismes, qui prendront contact directement avec vous ? oui non

Votre demande

Vous avez exercé des activités salariées et non salariées :

- Cochez la ou les cases correspondant aux régimes auprès desquels vous souhaitez obtenir votre retraite.
- Précisez la date que vous avez choisie comme point de départ de votre retraite pour chacun des régimes. Sachez que :
 - cette date ne peut pas précéder l'âge légal de départ en retraite,
 - votre demande doit parvenir à la caisse avant la date choisie.
- Indiquez-nous également la date à laquelle vous avez cessé ou vous cesserez votre activité pour chacun des régimes.

À quel régime et à quelle date souhaitez-vous obtenir votre retraite ?

régime général de sécurité sociale - point de départ souhaité | 0,1 | | | 2,0 | | |

Avez-vous cessé votre activité au régime général ?

oui à quelle date ? | | | | | | | | | | non à quelle date cesserez-vous ? | | | | | | | | | |

régime des salariés agricoles - point de départ souhaité | 0,1 | | | 2,0 | | |

Avez-vous cessé votre activité au régime des salariés agricoles ?

oui à quelle date ? | | | | | | | | | | non à quelle date cesserez-vous ? | | | | | | | | | |

régime des non salariés agricoles - point de départ souhaité | 0,1 | | | 2,0 | | |

Avez-vous cessé votre activité au régime des non salariés agricoles ?

oui à quelle date ? | | | | | | | | | | non à quelle date cesserez-vous ? | | | | | | | | | |

régime des artisans - point de départ souhaité | 0,1 | | | 2,0 | | |

Avez-vous cessé votre activité au régime des artisans ?

oui à quelle date ? | | | | | | | | | | non à quelle date cesserez-vous ? | | | | | | | | | |

régime des commerçants - point de départ souhaité | 0,1 | | | 2,0 | | |

Avez-vous cessé votre activité au régime des commerçants ?

oui à quelle date ? | | | | | | | | | | non à quelle date cesserez-vous ? | | | | | | | | | |

régime des cultes - point de départ souhaité | 0,1 | | | 2,0 | | |

Faites-vous également votre demande à l'un des titres énoncés ci-dessous ?

Vous êtes reconnu(e) inapte au travail par un médecin oui non

Vous êtes handicapé(e) et vous remplissez, en 2006 ou après, les conditions prévues pour la retraite anticipée des travailleurs handicapés oui non

Vous êtes ancien(ne) combattant(e) ou dans une situation similaire (prisonnier(e) de guerre, déporté(e), ...)... oui non

Vous êtes mère de trois enfants ou plus, et vous avez exercé un travail manuel ouvrier pénible pendant 5 ans au cours des 15 dernières années (votre conseiller retraite vous précisera les conditions à remplir)..... oui non

▶ Votre activité professionnelle en France

Cochez les cases correspondant à vos différentes activités

Indiquez si possible les années de début et de fin d'activité dans chaque régime

▶ **Salarié(e) du régime général** de Année à Année

▶ **Salarié(e) du régime agricole** de Année à Année

▶ Non salarié(e) agricole

Chef d'exploitation : de Année à Année

Conjoint(e) ou aide familial(e) : de Année à Année

Commune et département de l'exploitation :

▶ Commerçant(e)

Commerçant(e) : de Année à Année

Aide familial(e) : de Année à Année

Nom de la dernière caisse à laquelle vous êtes inscrit(e) :

Son adresse :

▶ Artisan(e)

Artisan(e) : de Année à Année

Aide familial(e) : de Année à Année

Nom de la dernière caisse à laquelle vous êtes inscrit(e) :

Son adresse :

▶ **Ministre du culte ou religieux** de Année à Année

▶ Profession libérale

Nom de la dernière caisse à laquelle vous êtes inscrit(e) :

Son adresse :

Votre n° de cotisant(e) :

▶ **Régimes spéciaux des salariés** (fonctionnaires, EDF-GDF, SNCF, ...)..... de Année à Année

Précisez le(s)quel(s) :

- Vous êtes en activité à ce régime spécial :

Nom de votre employeur actuel :

Son adresse :

À quelle date cesserez-vous votre activité ?

- Vous avez cessé votre activité à ce régime spécial depuis le

- Vous êtes retraité de ce régime spécial : **oui** depuis le **non**

▶ Votre activité professionnelle à l'étranger

Si vous avez exercé une activité professionnelle à l'étranger, contactez un de nos conseillers retraite. Il vous renseignera sur la marche à suivre.

Période(s) à l'étranger de à
Année Année

Activité exercée :

Lieu de l'emploi :

Pays :

Votre n° de cotisant(e) :

Période(s) à l'étranger de à
Année Année

Activité exercée :

Lieu de l'emploi :

Pays :

Votre n° de cotisant(e) :

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

▶ Avez-vous demandé ou percevez-vous actuellement une des prestations suivantes ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> une pension d'invalidité | <input type="checkbox"/> l'allocation spéciale vieillesse |
| <input type="checkbox"/> l'allocation aux adultes handicapés (AAH) | <input type="checkbox"/> la préretraite agricole |
| <input type="checkbox"/> une allocation chômage | <input type="checkbox"/> l'allocation des travailleurs de l'amiante |
| <input type="checkbox"/> le revenu de solidarité active (RSA) | |
| <input type="checkbox"/> l'allocation compensatrice pour tierce personne OU la prestation de compensation du handicap | |
| <input type="checkbox"/> une ou des retraites de réversion (n'indiquez pas les retraites de réversion des régimes complémentaires) | |
| <input type="checkbox"/> autres, précisez | |

Complétez, ci-dessous, selon votre situation :

Nom de l'organisme :

Son adresse :

Nature de votre prestation :

N° de dossier :

Date d'attribution de votre prestation

Nom de votre conjoint décédé si retraite de réversion :

Nom de l'organisme :

Son adresse :

Nature de votre prestation :

N° de dossier :

Date d'attribution de votre prestation

Nom de votre conjoint décédé si retraite de réversion :

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

▶ Vos dépenses de santé sont-elles prises en charge par un organisme de sécurité sociale étranger ? oui non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage :

- à faciliter toute enquête pour les vérifier,
- à vous faire connaître toute modification de ma situation.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la sécurité sociale.

Fait à : le

Votre signature :

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. L.114-13 du code de la sécurité sociale, art. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

**Vous venez de remplir votre demande de retraite personnelle.
Merci de nous faire part de toute modification de votre situation.
Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement joindre les pièces indiquées dans les "justificatifs à joindre" (pages II et III de la notice jointe).**